

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

**PRESENTS** : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – J. RUBIO – G. SPIRHZANZL – F. DIAZ – J.-C MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY

**EXCUSES** : C. FATTORI (pouvoir donné à G. SPIRHZANZL) - M. SIBILLE (pouvoir donné à C. CURTET) – C. RODARY (pouvoir donné à C. ORIOL) - E. CARLIER (pouvoir donné à L. PICHON)

**ABSENTS** :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Lucile GARNIER

Convocation du 02/06/2023

**OBJET : SUBVENTIONS**

**ADOPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN MERLON PARE-BLOCS SECTEUR LE MONT  
BRIGAGIER ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Lors de l'élaboration du PLUi, d'importants risques de chutes de pierres et de blocs ont été identifiés dans la nouvelle carte d'aléas de la commune (2019). Aussi, la commune a confié au RTM la réalisation d'une étude approfondie visant à :

- synthétiser les données des études antérieures ;
- réaliser des modélisations trajectographiques sur l'ensemble de la rive gauche du Lavanchon ;
- définir au stade d'avant-projet les solutions de sécurisation et
- donner une estimation financière des protections proposées.

Selon le devis transmis par le RTM, le montant total des travaux à prévoir pour sécuriser les habitations situées en aval des chutes de blocs serait de 1 739 500 € HT. La commune a déjà sollicité une subvention au taux de 50 % au titre du fonds BARNIER pour un montant de travaux de 866 000 € HT correspondant aux travaux en priorité forte (Sorbiers – Le Mont – Brigagier). Les merlons du Sorbier ont déjà été réalisés et il reste à réaliser ceux du secteur Le Mont Brigagier pour un montant de 271 000 € HT, objet de la présente demande de financement.

Les travaux consisteront en l'édification de 2 merlons : un 1<sup>er</sup> côté nord de 55 m linéaires et un deuxième côté Sud Est pour un linéaire de 140 m avec une largeur de fossé de 5 m.

Pour ces travaux, la commune sollicite une subvention additionnelle au titre du Fonds Vert, au taux de 30 %.

Monsieur BRAISAZ rappelle que le Maire dispose dans le cadre de sa délégation de la

capacité à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Le plan de financement du projet est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT DE LA SUBVENTION (HT)	Répartition
FONDS BARNIER	135 500,00 €	50 %
FONDS VERT	81 300,00 €	30 %
<b>Sous-Total des subventions</b>	<b>216 800,00 €</b>	
Auto-financement	54 200,00 €	20 %
<b>Total</b>	<b>271 000,00 €</b>	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 13 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- DECIDE d'adopter le projet d'aménagement d'un merlon pare-blocs sur le secteur le Mont Brigagier,
- VALIDE le plan de financement proposé,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur David RICHARD, le Maire ou à Monsieur Joël BRAISAZ, adjoint chargé des travaux et des risques naturels et les AUTORISE à faire toutes les démarches nécessaires pour finaliser ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,**  
**David RICHARD**  
**Le 09 juin 2023**



Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre : D. Bonzy
- Abstention : F. Diaz, E. Carlier, L. Pichon, J.-C. Michaud